

REGLEMENT du TRIATHLON des Marettes S du 30 Avril 2023

Le règlement de la course est établi sur celui de la Fédération Française de Triathlon. Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le règlement et accepte les termes du contrat.

Droits d'inscription :

* Licenciés FFTRI 30 € (hors frais d'inscription en ligne) jusqu'au 30/03/2023 puis 35€ à partir du 01/04/2023

* Non licenciés FFTRI : 30 € + licence pass compétition 5 € (hors frais d'inscription en ligne) jusqu'au 30/03/2023 puis à partir du 01/04/2023 : 35€+ licence pass compétition 5 € (hors frais d'inscription en ligne)

* Relais 36€ (hors frais d'inscription en ligne) + 2 € (par concurrent non licenciés FFTRI)

Inscriptions et paiement en ligne (sécurisé) sur le site Eventicom.

Le nombre de participant est limité à 300 individuels et 30 équipes relais. Seuls les dossiers complets seront retenus en priorité, dans la limite des places disponibles, selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

PIECES A FOURNIR :

Le jour de l'épreuve les concurrents doivent présenter la licence FFTRI de l'année en cours, justifier de leur identité et signer la feuille d'émargement.

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical (de non-contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition) daté de moins de 1 an, une pièce d'identité, remplir/signer le Pass compétition et signer la feuille d'émargement.

Pour les Relais licenciés dans d'autres fédérations, ils peuvent présenter leur licence en remplacement du certificat médical, dans la discipline.

Le passage de relais se fera par passage de la puce et du dossard sur son emplacement dans l'aire de transition.

HORAIRES

Départ Femmes : 14h15

Départ Hommes : 14h25

Retrait des dossards : le jour de l'épreuve de 12h30 à 13h45 à la maison de quartier des Bords de L'Etang, les Vignettes Vitrolles.

Ouverture du parc à vélo : 12h45

Fermeture du parc à vélo : 14h

Briefing: 14h05

Remise des récompenses : 16h00

REGLEMENT du TRIATHLON des Marettes S du 30 Avril 2023

EPREUVE ECO-RESPONSABLE

Notre volonté est de participer au développement durable en réduisant les impacts sur notre environnement pendant la manifestation, et en sensibilisant chacun des participants aux gestes éco-citoyen.

C'est pourquoi

- Un gobelet pliable et réutilisable sera offert à tous les participants cette année afin de supprimer les gobelets jetables sur les ravitaillements.
- Les bonnets de bain ne seront pas fournis par l'organisateur.

Nous vous demandons donc d'utiliser votre gobelet lors des ravitaillements et votre propre bonnet de bain pour la natation.

NATATION

Le port du bonnet de bain personnel est obligatoire. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C. Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.

CYCLISME

Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée. Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route. Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (7x3m) : la distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit. Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « zone de pénalité ». **Attention à titre dérogatoire, la zone de pénalité se situe à la sortie de l'aire de transition T2 et non sur la partie cycliste.**

COURSE A PIED

Le dossard doit être placé sur le devant et être parfaitement visible. Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

AIRE DE TRANSITION

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main jugulaire fermée. Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard. Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol. En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial)

REGLEMENT du TRIATHLON des Marettes S du 30 Avril 2023

RESPONSABILITES

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels survenant durant l'ensemble de l'épreuve.

Annulation de l'épreuve :

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure : vent violent ou fortes intempéries, l'organisateur se réserve le droit de garder les frais d'inscription.

Modification de l'épreuve :

En cas d'impossibilité d'effectuer la partie natation (pour cause d'intempéries ou autre) l'organisateur se réserve le droit de modifier le triathlon S en Duathlon S (course à pied 2.5km, vélo 18km, course à pied 2,5km)

Utilisation droit à l'image :

Par sa participation au triathlon des Marettes, chaque concurrent autorise expressément l'association VITROLLES TRIATHLON à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Puces Nouvelle Génération

L'organisateur fournira à tous les compétiteurs un bracelet type puce électronique avec une fixation en néoprène. Ce dernier doit le porter à la cheville gauche. Pour les épreuves en relais c'est le bracelet électronique qui servira de témoin entre les 2 ou les 3 compétiteurs. Le passage du relais se fait au niveau du parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe. La non remise du bracelet après la course sera facturée 60 € TTC.

CONSIGNE ET VESTIAIRES

Une consigne sera à disposition des participants. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de perte ou de vol.

Des vestiaires séparés hommes et femmes seront à disposition pour que les coureurs puissent se changer.